

# LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ SÉCURISÉE

La présence du demandeur est obligatoire, y compris pour les mineurs quel que soit l'âge.

## 1 - LISTE DES PIÈCES NÉCESSAIRES - DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

### PIÈCES COMMUNES À TOUTES DEMANDES

LA PRÉ-DEMANDE À REMPLIR SUR LE SITE DE L'ANTS <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R45668>

ou

LE FORMULAIRE DE DEMANDE PAPIER CERFA disponible dans l'une des 10 mairies annexes de Sévremoine

*Les mairies annexes peuvent vous aider à compléter le Cerfa, vérifier la complétude du dossier et prendre rendez-vous pour le dépôt du dossier*

1 PHOTOGRAPHIE D'IDENTITÉ CONFORME aux normes en vigueur datant de moins de 6 mois, photos non découpées (bouche fermée, front dégagé, pas de barrette ni bandeau).

1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS D'UN AN (DOCUMENT ORIGINAL)

Si l'original de ces pièces est sur support numérique, son impression aura valeur d'original.

- Avis d'imposition ou non-imposition
- Attestation d'assurance de logement
- Quittance de loyer non manuscrite
- Facture d'électricité, gaz, eau, téléphone ou ordures ménagères

**Si la personne majeure réside chez un proche (parent, amis...) :** fournir une attestation sur l'honneur signée par l'hébergeur certifiant la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de trois mois, accompagnée de sa pièce d'identité originale.

### PIÈCES COMPLÉMENTAIRES POUR UNE PREMIÈRE DEMANDE

UN ACTE DE NAISSANCE DATANT DE MOINS DE 3 MOIS

ou

UN PASSEPORT SÉCURISÉ

### PIÈCES COMPLÉMENTAIRES POUR UN RENOUVELLEMENT

L'ORIGINAL DE LA CARTE D'IDENTITÉ PÉRIMÉE DEPUIS MOINS DE 5 ANS (1)

*(1) si votre carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans, fournir un acte de naissance de moins de 3 mois*

#### **En cas de perte ou de vol de l'ancienne carte :**

- Déclaration de perte à faire en mairie ou Déclaration de vol à faire à la gendarmerie
- 25 € de timbres fiscaux (possibilité d'achat en ligne, bureau de tabac ou trésor public)
- Un acte de naissance datant de moins de 3 mois
- Pièce avec photo (permis de conduire, carte vitale, carte de transport, ...) ou avis d'impôt

#### **Si votre état-civil a changé :**

- Un acte de naissance ou un acte de mariage datant de moins de 3 mois

#### **S'il y a une erreur sur la pièce d'identité présentée :**

- Un acte de naissance datant de moins de 3 mois

#### **En cas de divorce :**

- Le jugement qui permet de porter en nom d'usage celui de son ancien époux.

**En cas de voyage dans un pays européen n'acceptant pas la prolongation du délai de 5 ans : fournir un justificatif de voyage.**

## PIÈCES COMPLÉMENTAIRES POUR LES MINEURS

- AVIS D'IMPÔT** de chacun des parents de l'enfant
- LA PIÈCE D'IDENTITÉ DU PARENT** donnant l'autorisation d'établir le titre d'identité
- LE LIVRET DE FAMILLE**

### EN CAS DE DIVORCE OU SÉPARATION,

- Une copie de la décision de justice mentionnant la résidence principale de l'enfant.

En l'absence de jugement :

- Une attestation sur l'honneur signée des deux parents mentionnant la résidence principale de l'enfant accompagnée de leurs pièces d'identités originales.

Si la personne mineure réside en alternance chez son père et sa mère :

- Joindre un justificatif de domicile au nom de chacun des parents, accompagné de leurs pièces d'identités originales.

## 2 - PRENDRE UN RENDEZ-VOUS AUPRÈS D'UNE MAIRIE EQUIPÉE D'UNE STATION BIOMÉTRIQUE

**Vous pouvez prendre rendez-vous soit :**

- en ligne sur le site internet de Sèvremoine : [www.sevremoine.fr](http://www.sevremoine.fr)
- Dans l'une des mairies annexes de Sèvremoine
- par téléphone auprès du service CNI/passeport de St André de la Marche T. 02 41 29 49 90
- dans une autre commune équipée d'une station : Beaupréau, Chemillé, Cholet, Mortagne sur Sèvre, Vallet

La présence du demandeur est obligatoire à la création et au retrait(\*) de la carte d'identité.

\* sauf pour les enfants de moins de 12 ans

## INFORMATIONS PRATIQUES

Les cartes d'identités délivrées depuis le 2 janvier 2004 aux personnes majeures au moment de la demande sont automatiquement prolongées de 5 ans

**Attention aux sites frauduleux : les actes de naissance et pré-demandes sont gratuits.**

**Mairie annexe de St André de la Marche  
6 place de l'Aire du Four  
St André de la Marche  
49450 Sèvremoine**